

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1026^e séance, tenue le mardi 15 décembre 2009,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer.

INVITÉS : M. M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études, Faculté de musique, pour les délibérations CE-1026-6.2 à 6.4
Mme Julie Gosselin, professeure titulaire, École de réadaptation de la Faculté de médecine, pour les délibérations CE-1026-7.6 à 7.8

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurent J. Lewis; un étudiant : M. Robert Martin; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président signale la nomination de M. Michel Sarra-Bournet (chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) et de M. Yves Langelier (chercheur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine), nommés à la Commission comme membres élus par l'Assemblée universitaire. Le président leur souhaite la bienvenue.

CE-1026-1

ORDRE DU JOUR

CE-1026-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1025^e séance tenue le 17 novembre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Faits saillants de la Commission des études pour l'année 2008-2009
5. Proposition relative à la composition du Comité de l'interdisciplinarité
6. Rapports de la Sous commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues modernes
 - Modifications : aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en études allemandes; au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire; au programme de Certificat de traduction troisième langue; au Module en langue et culture allemandes
 - 6.2 Faculté de musique

- Modifications aux programmes en interprétation : Baccalauréat en interprétation, instruments classiques; Baccalauréat en interprétation, chant, orientation baroque et classique; Baccalauréat en interprétation jazz; Baccalauréat général, musique; et modifications au répertoire de cours
- 6.3 Faculté de musique
 - Modifications à des programmes de Baccalauréat : Baccalauréat en composition électroacoustique; Baccalauréat en composition instrumentale; Baccalauréat en composition mixte; Baccalauréat en écriture; Baccalauréat en musicologie
- 6.4 Faculté de musique
 - Modifications aux programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques
- 6.5 Faculté des arts et des sciences — Département de physique
 - Modifications aux programmes de B.Sc. spécialisé, de Majeure et de Mineure en physique
- 6.6 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modifications au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique
- 6.7 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modifications au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique
- 7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences
 - Création d'un Microprogramme en société, politiques publiques et santé
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé
 - 7.3 École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Maîtrise en management (M.M.)
 - 7.4 École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation secteur de l'énergie
 - 7.5 École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation entreprises culturelles
 - 7.6 Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Refonte du programme de M.Sc. en ergothérapie
 - 7.7 Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Refonte du programme de D.E.S.S. en ergothérapie
 - 7.8 Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Refonte du Microprogramme en ergothérapie
 - 7.9 Faculté de médecine — Direction
 - Création de stages en recherche biomédicale
 - 7.10 Faculté de médecine — Département de physiologie
 - Création de stages de recherche en physiologie
 - 7.11 Faculté de médecine — Département de physiologie
 - Création de stages en sciences neurologiques
 - 7.12 Sous commission des études supérieures
 - Rapport d'activités : Faits saillants pour l'année 2008-2009
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1026-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1025^e SÉANCE

CE-1026-2

La secrétaire générale prend note d'une demande à l'effet que le titre des membres soit précisé dans la liste des présences figurant au procès-verbal.

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 5, au deuxième paragraphe, à la quinzième ligne, la fin de la cinquième phrase se lira : « (...) le statut de professeur, et qui ont dû quitter l'Université »; au quatrième paragraphe, à la deuxième ligne, la fin de la première phrase se lira : « sur les comités de thèse et sur l'examen de synthèse »; à la quatrième ligne, supprimer « sur sa pertinence et sur son maintien, ainsi que ». À la page 6, au troisième paragraphe, la deuxième phrase se lira : « Il précise que dans le cadre des analyses qui ont été effectuées, le concept d'attrition se rapporte non seulement aux étudiants qui ont changé de programme mais aussi à ceux qui ont quitté l'Université »; dans la troisième phrase, remplacer « Par ailleurs » par « À l'occasion », et supprimer « supérieure ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1025^e séance tenue le 17 novembre 2009, tel que modifié.

CE-1026-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1026-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1025^e séance a été déposée en séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

CE-1026-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1026-4

CE-1026-4.1 Faits saillants de la Commission des études 2008-2009 CE-1026-4.1
A-33/1026^e/712

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les *Faits saillants de la Commission des études pour l'année 2008-2009*, conformément au document A-33/1026^e/712 corrigé.

CE-1026-4.2 Pandémie CE-1026-4.2

Le président mentionne que la situation de pandémie a toujours cours et que les directives qui ont été émises en regard de cette situation sont maintenues. Notamment, la modalité relative à la déclaration volontaire des étudiants est toujours en vigueur. Le site mis en place à cet effet fonctionne de manière satisfaisante. Les listes sont transmises aux directions des Facultés. Le président remercie le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, qui a suggéré la mise en place de ce site. M. De Paoli souligne la qualité du travail d'équipe réalisé dans ce dossier.

CE-1026-4.3 Mise en place du wiki de la Commission des études CE-1026-4.3

La secrétaire générale signale que les documents de la Commission des études seront dorénavant accessibles par intranet, sur un site de dépôt sécurisé (*intra wiki*) du wiki de l'Université. Le *wiki* de la Commission des études prend ainsi la forme d'un site web où les membres peuvent consulter les dossiers des séances et avoir accès à des documents et à des liens utiles. Le *wiki* est réservé aux membres ainsi qu'au personnel autorisé. La secrétaire générale invite les membres qui le souhaiteront à lui transmettre leurs commentaires sur ce nouvel outil, et indique les coordonnées de la personne à contacter dans le cas de problèmes techniques.

L'on prend note d'une remarque de Mme Jane Jenson sur la pertinence qu'il y aurait de rendre disponibles des formulaires de création et de modification de programmes de premier cycle en format *lettre*, car actuellement, ces formulaires ne sont disponibles qu'en format *légal*.

CE-1026-5 PROPOSITION RELATIVE À LA COMPOSITION DU CE-1026-5
COMITÉ SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ
A-33/1026^e/725

Le président et la vice-rectrice adjointe aux études supérieures présentent la proposition relative à la composition du comité de l'interdisciplinarité, consignée au document A-33/1026^e/725. Ils rappellent que la mise en place d'un tel comité, sous l'égide de la Commission des études, faisait partie des recommandations du *Rapport du Groupe de réflexion sur*

l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal, adopté par la Commission des études lors de sa 1020^e séance (CE-1020-5, 24 mars 2009; document A-33/1020^e/667); la recommandation indiquait de former ce comité, selon le mandat défini dans le rapport du Groupe de réflexion, pour une période de trois ans, au terme de laquelle la pertinence de maintenir ce comité serait réévaluée. Le *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal* étant actuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire, où il sera déposé pour information, l'adoption de la proposition présentée aujourd'hui sera sous réserve du dépôt de ce document à l'Assemblée universitaire.

En réponse aux questions présentées, il est précisé que le rôle du Comité de l'interdisciplinarité reste d'ordre consultatif, et qu'il ne constituera pas une instance décisionnelle additionnelle en regard de l'approbation de projets de création ou de modifications de programmes.

À la suite d'une intervention, la Commission convient de modifier la proposition présentée, en précisant, à la section b) des principes de composition, qu'il comportera un poste réservé à un étudiant de premier cycle et un poste réservé à un étudiant des cycles supérieurs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve du dépôt du *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal* à l'Assemblée universitaire,

la Commission des études approuve la proposition relative à la composition du Comité de l'interdisciplinarité, conformément au document A-33/1026^e/725 modifié, et convient d'en saisir le Comité des nominations de la Commission des études, aux fins de la transmission des recommandations relatives à la nomination des membres du comité ainsi formé.

CE-1026-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1026-6

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.5 à 6.7.

Le doyen de la Faculté de musique, accompagné du vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études, présentent les projets inscrits aux points 6.2 à 6.4.

CE-1026-6.1

Faculté des arts et des sciences

CE-1026-6.1

Département de littératures et de langues modernes

- Modifications : aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en études allemandes; au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire; au programme de Certificat de traduction troisième langue; au Module en langue et culture allemandes

A-33/1026^e/711, 711.1

Le projet de modification mentionné porte principalement sur la structure et le répertoire de cours du programme de Baccalauréat spécialisé en études allemandes. Les objectifs du projet de modification visent l'amélioration de l'intérêt des étudiants en modernisant les contenus de cours —notamment les contenus de littérature et d'histoire—, le déplacement de la formation en enseignement de la langue allemande au niveau des cycles supérieurs, l'ouverture de nouvelles avenues de perfectionnement linguistique qui soient orientées vers le marché du travail par la création d'un stage dans une institution ou une entreprise germanophone, et la modification du déroulement du programme de manière à ce que le bloc thématique « Traduction et rédaction » soit abordé dès la première année du programme. Considérant les objectifs recherchés, les changements apportés comportent, notamment, les modalités suivantes : l'enseignement de la langue allemande est

davantage confié à la Direction de l'enseignement des langues et de cultures étrangères—DELCE; les cours se trouvent mieux intégrés à l'étude des discours spécialisés faisant partie des orientations du programme, soit : la littérature, la civilisation et l'histoire; l'établissement d'un stage individualisé, permettant aux étudiants de perfectionner leurs connaissances linguistiques et culturelles tout en explorant les réalités du marché du travail. Les nouvelles structure et modalités ainsi définies pour ce programme visent à en favoriser l'ouverture de manière à ce que les étudiants puissent bénéficier d'un contact accru avec l'ensemble des étudiants qui apprennent la langue allemande à la DELCE, tout en conservant leur identité d'étudiants inscrits dans un programme spécialisé en études allemandes; de cette façon, le programme préserve ses objectifs tout en étant mieux intégré à l'offre générale des cours de langues offerts par la Faculté des arts et des sciences. Également, l'aménagement d'un nouveau bloc obligatoire (bloc 71C) qui permet aux étudiants de rencontrer, dès leur première ou deuxième année dans le programme, des professeurs habilités à les diriger aux études supérieures favorisera les perspectives de poursuite des études aux cycles supérieurs en études allemandes. L'application des modifications apportées se traduit par un réaménagement du répertoire de cours (abolition, création et modification de cours) et des blocs de la structure du programme.

Les modifications aux programmes de Majeure et de Mineure en études allemandes, au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire, au programme de Certificat de traduction troisième langue, et au Module en langue et culture allemandes constituent essentiellement des modifications de concordance découlant des modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Baccalauréat spécialisé en études allemandes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en études allemandes; au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire; au programme de Certificat de traduction troisième langue; au Module en langue et culture allemandes, au Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1026^e/711.

CE-1026-6.2

Faculté de musique

CE-1026-6.2

- Modifications aux programmes en interprétation : Baccalauréat en interprétation, instruments classiques; Baccalauréat en interprétation, chant, orientation baroque et classique; Baccalauréat en interprétation jazz; Baccalauréat général, musique; et modifications au répertoire de cours

A-33/1026^e/719, 719.1

La Commission reçoit M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études de la Faculté de musique, pour la présentation du projet inscrit en rubrique, ainsi que des projets inscrits aux points 6.3 et 6.4 suivants.

Les modifications proposées aux programmes d'interprétation en musique s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de refonte des programmes de premier cycle, et donnent suite à des recommandations du rapport d'auto évaluation des programmes en interprétation, déposé à l'automne 2008. Les modifications portent sur la structure et le répertoire de cours des programmes, en lien avec les recommandations du rapport sur la nécessité de mieux définir les objectifs de programmes, d'inclure les éléments de formation générale théorique requis pour assurer une bonne formation en recherche-crédation, de repenser les différents blocs de cours et de redéfinir les conditions

d'admission, afin d'éviter les trop grandes disparités de niveau observées dans les cours de première année et afin de permettre le maintien d'exigences de calibre universitaire.

Le projet de modification comporte également la modification du titre des programmes de Baccalauréat Musique interprétation (chant) —modifié pour *Baccalauréat en musique, interprétation chant baroque et classique*—, et de Baccalauréat en musique interprétation (instruments classiques) —modifié pour *Baccalauréat en musique, interprétation instruments baroques et classiques*—, ainsi que la création d'une orientation « Jazz enrichi » dans le cadre du programme de Baccalauréat général.

La Commission a prend note que, tel qu'indiqué dans le rapport de la Sous-commission du premier cycle, le cours ANG 1971—*Reading for the humanities*, figurant dans un bloc à option des programmes sera remplacé par le cours ANG 1969—*Immediate Reading*, ou par le cours ANG 1975—*Advanced Reading*.

En réponse à une question sur la modification du nombre de crédits attribués au cours MIN 3010—*Programme de récital final*, il est précisé que la modification du nombre de crédits attribués ne modifie pas les modalités d'encadrement habituelles, ce cours constituant une étape de transition vers l'épreuve synthèse et vers la présentation du récital de fin de programme. Le récital final étant maintenu, les modifications apportées n'occasionnent pas de conséquences pour les accompagnateurs.

Le vice-recteur adjoint aux études souligne la qualité et la teneur du travail réalisé par la Faculté en réponse aux recommandations du rapport d'auto évaluation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes en interprétation : Baccalauréat en interprétation, instruments classiques —comportant la modification du titre du programme pour celui de *Baccalauréat en musique, interprétation instruments baroques et classiques*—; Baccalauréat en interprétation, chant, (orientation baroque et classique) —comportant la modification du titre du programme pour celui de *Baccalauréat en musique, interprétation chant baroque et classique*—; Baccalauréat en interprétation jazz; Baccalauréat général, musique —comportant la création de l'orientation « Jazz enrichi » dans le cadre du programme—; et les modifications au répertoire de cours, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1026^e/719.

CE-1026-6.3

Faculté de musique

CE-1026-6.3

- Modifications à des programmes de Baccalauréat : Baccalauréat en composition électroacoustique; Baccalauréat en composition instrumentale; Baccalauréat en composition mixte; Baccalauréat en écriture; Baccalauréat en musicologie

A-33/1026^e/720, 720.1

Les modifications proposées à des programmes de Baccalauréat en musique constituent des modifications de concordance, en fonction des modifications apportées aux programmes en interprétation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à des programmes de Baccalauréat : Baccalauréat en composition électroacoustique; Baccalauréat en composition instrumentale; Baccalauréat en composition mixte; Baccalauréat en écriture; Baccalauréat en musicologie, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1026^e/720.

CE-1026-6.4

Faculté de musique

CE-1026-6.4

- Modifications aux programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques

A-33/1026^e/721, 721.1

La modification

Aux programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques porte principalement sur la structure de ces programmes, par l'introduction de deux nouveaux cours au bloc de cours à option du programme (soit les cours MTE 1505 et 1506—*Initiation à la composition électroacoustique*, 1 et 2).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure des programmes de Majeure et de Mineure en musiques numériques, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1026^e/721.

La Commission remercie M. Caron pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1026-6.5

Faculté des arts et des sciences

CE-1026-6.5

Département de physique

- Modifications aux programmes de B.Sc. spécialisé, de Majeure et de Mineure en physique

A-33/1026^e/722, 722.1

Les modifications proposées au programme de B.Sc. spécialisé en physique comportent principalement l'introduction de cinq orientations dans le programme, soit les orientations *Astronomie et astrophysique*; *Physique des matériaux*; *Physique du vivant*; *Physique subatomique*; *Orientation générale*. Cette modalité vise à favoriser le recrutement, notamment en accentuant la visibilité des forces et expertises du Département, à améliorer la rétention dans le programme, en permettant une meilleure planification du cheminement, et à étoffer le *curriculum vitae* de étudiants destinés au marché du travail ou à la poursuite des études aux cycles supérieurs dans les domaines de la physique ou dans des domaines connexes (sciences appliquées, sciences de la terre, physique médicale). Des modifications afférentes sont apportées à la structure du programme et au répertoire de cours.

Les modifications proposées aux programmes de Majeure et de Mineure en physique constituent des modifications de concordance découlant des modifications au programme de B.Sc.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Le programme de B.Sc. reçoit une centaine d'étudiants par année, mais il reste difficile, à cette étape, de déterminer le nombre d'étudiants par orientations; par ailleurs, l'offre de cours est maintenue d'une année à une autre. L'établissement d'orientations va permettre de formaliser des cheminements qui étaient suivis de manière plus informelle par les étudiants, en fonction de leurs intérêts; cette modalité permettra également de mieux arrimer la formation de premier cycle à la poursuite des études aux cycles supérieurs, et de mieux baliser les cheminements de formation. L'orientation ne sera pas mentionnée sur le diplôme (parchemin), mais une mention apparaît sur le relevé de notes. Sur la modalité de sanctionner les cours obligatoires par la mention *réussite* ou *échec*, il est précisé que cette approche n'entraînera pas d'impacts sur la moyenne cumulative; cette modalité est appliquée dans d'autres disciplines sans difficultés particulières.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de B.Sc. spécialisé de physique—comportant la création des orientations *Astronomie et astrophysique; Physique des matériaux; Physique du vivant; Physique subatomique; Orientation générale* —, et aux programmes de Majeure et de Mineure en physique, au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1026^e/722.

CE-1026-6.6

Faculté des arts et des sciences

CE-1026-6.6

Direction

- Modifications au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

A-33/1026^e/723, 723.1

Les modifications proposées au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique, ainsi qu'au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique inscrit à la délibération CE-1026-6.7 suivante, constituent des modifications de concordance découlant des modifications apportées au programme de B.Sc. spécialisé en physique, notamment les modifications liées à la banque de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1026^e/723.

CE-1026-6.7 Faculté des arts et des sciences CE-1026-6.7
Direction
- Modifications au programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
en Mathématiques et Physique

A-33/1026^e/724, 724.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au
programme de B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en
Mathématiques et Physique, à la Faculté des arts et des
sciences (Direction), conformément au document
A-33/1026^e/724.

CE-1026-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1026-7

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.12.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

La représentante de l'École HEC Montréal présente les projets inscrits aux points 7.3 à 7.5.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 7.6 à 7.8, la Commission reçoit Mme Julie Gosselin, professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine. En raison des disponibilités de l'invitée, ces points sont présentés en premier lieu.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et études supérieures de la Faculté de médecine présente les projets inscrits aux points 7.9 à 7.11.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP présente le projet inscrit au point 7.12.

CE-1026-7.1 Faculté des arts et des sciences CE-1026-7.1
- Création d'un Microprogramme en société, politiques publiques
et santé

A-33/1026^e/705

La présentation du projet de création d'un Microprogramme et société, politiques publiques et santé couvre également celle du projet de la création d'un programme de D.E.S.S. correspondant, inscrit au point 7.2 suivant.

L'objectif relatif à l'établissement de ces offres de formation en société, politiques publiques et santé vise à permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé, notamment par le développement d'une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et des autres déterminants sociaux de la santé, et par l'acquisition d'une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent ces politiques. Le tronc commun défini pour ces programmes permettra aux étudiants de s'initier à deux champs d'étude précis, correspondant à deux blocs distincts, soit *Société et santé* et *Politiques publiques et santé*, selon une perspective de santé des individus et des populations, chacun de ces deux blocs permettant un approfondissement de l'un et de l'autre de ces champs.

La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option dans le bloc *Société et santé* ou dans le bloc *Politiques publiques et santé*, et 9 crédits attribués à un travail dirigé. Le programme est

constitué de cours existants, en plus d'un nouveau cours (SPS 6000—*Travail dirigé*) comportant 9 crédits.

La structure du Microprogramme comporte 15 crédits répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option dans le bloc *Société et santé* ou dans le bloc *Politiques publiques et santé*. Le Microprogramme est constitué de cours existants.

La présentation reporte aux documents A-33/1026^e/705 et 706, dans lesquels sont explicités la justification et le contexte des deux programmes proposés, ainsi que les tableaux relatifs à la structure des programmes.

Le président présente des précisions sur l'articulation éventuelle des programmes proposés, en regard de l'École de santé publique de l'Université—ESPUM. Il explique notamment que l'attribution attendue du statut d'école de santé publique à l'ESPUM fera en sorte que les programmes touchant aux champs de la santé publique devraient pouvoir faire l'objet d'un agrément. Le président prend note d'une remarque sur une préoccupation de cohérence en regard de l'information relative à la création de programmes en santé publique, afin d'éviter des doublons.

La Commission prend note d'une remarque du doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions, sur le fait qu'il lui apparaît étonnant que le séminaire PLU 6043—*Spiritualité et santé* ne figure pas dans les cours des programmes proposés.

M. Éloi Lafontaine Beaumier présente une préoccupation quant à la latitude réelle des étudiants en regard des choix de cours, et quant à l'éventualité que des situations de conflits d'horaire ne surviennent, considérant que les programmes proposés comportent des cours provenant de plusieurs Départements, et considérant les analyses qui ont été faites sur l'offre effective de cours par année.

La vice-doyenne de la FAS indique que cette situation a été prise en compte. Dans le cas des programmes proposés, on prévoit s'assurer des cours effectivement disponibles, et déterminer des modalités afin que l'ensemble des cours concernés soient donnés de manière régulière et au moins une année sur deux. La coordination de cet aspect, ainsi que la coordination des horaires, sera assurée par le comité de programme.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures indique qu'une des recommandations du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité a porté sur le développement d'outils afin de mieux synchroniser les horaires.

Le doyen de la FAS indique que les programmes proposés concernent plus de huit Départements, et que ces questions de synchronisation vont représenter un défi important. Il signale que le principe de l'interdisciplinarité devra se traduire par une opérationnalisation adéquate des mécanismes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
Microprogramme en société, politiques publiques et santé, à
la Faculté des arts et des sciences, conformément au
document A-33/1026^e/705.

CE-1026-7.2 Faculté des arts et des sciences CE-1026-7.2
- Création d'un programme de D.E.S.S. en société, politiques
publiques et santé

A-33/1026^e/706

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
programme de D.E.S.S. en société, politiques publiques et
santé, à la Faculté des arts et des sciences, conformément
au document A-33/1026^e/706.

CE-1026-7.3 École HEC Montréal CE-1026-7.3
- Création d'un programme de Maîtrise en management (M.M.)

A-33/1026^e/707

Le programme de Maîtrise en management (M.M.) permettra l'établissement d'un programme de maîtrise professionnelle spécialisée dans un secteur d'activité ou une thématique, notamment dans des secteurs couverts par des programmes de D.E.S.S. déjà existants à l'École HEC Montréal. Cette nouvelle offre de formation se distingue des programmes de M.Sc. (offert en sciences de la gestion) et de MBA en termes de formation généraliste ou de formation spécialisée. Comparativement à ces programmes, le programme de Maîtrise en management (M.M.) permettra de répondre à des besoins de formation particuliers, et offrira une formation professionnelle spécialisée ciblée selon un secteur ou une thématique. Ce programme s'adresse à des candidats qui peuvent avoir complété des études de premier dans un autre domaine que la gestion, et qui présentent des intérêts pour des connaissances et des expertises liées à un secteur ou à une thématique précis. La présentation reportée au document au document A-33/1026^e/707, dans lequel sont explicités la problématique et la situation de l'offre de formation proposée comparativement aux programmes déjà existants et en regard des objectifs et des contextes particuliers de formation visés.

La structure du programme de Maîtrise en management (M.M.) comporte 45 crédits, répartis selon trois blocs : *Habilités en gestion*, *Spécialisation* et *Intégration*. Selon le cas, le programme pourra être structuré de manière à imbriquer ou non un programme de D.E.S.S. de 30 crédits, en lien avec le secteur d'activité ou la thématique de la Maîtrise (soit la spécialisation).

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. L'appellation choisie pour le programme permet de distinguer cette offre de formation sur le marché, et de distinguer le caractère de spécialisation sectorielle de la formation recherchée — comparativement aux spécialisations qui peuvent être intégrées à un autre programme de Maîtrise, dont le MBA. Cette offre de formation vient également répondre à des besoins spécifiques de formation, et s'adresse à des clientèles différentes de celles des autres programmes de Maîtrise offerts par l'École. Des programmes M.M. existent dans d'autres universités et écoles de gestion; il s'agit d'une appellation reconnue par les milieux concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
programme de Maîtrise en management (M.M.), à l'École
HEC Montréal, conformément au document A-33/1026^e/707.

CE-1026-7.4	École HEC Montréal - Création d'un programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation secteur de l'énergie	CE-1026-7.4
<hr/>		
A-33/1026 ^e /708		

L'établissement d'un programme de M.M. en spécialisation secteur de l'énergie vise à offrir aux étudiants intéressés par la gestion dans ce secteur un programme de maîtrise en management dont l'une des spécialisations portera sur le secteur de l'énergie. Le programme proposé comporte 45 crédits et imbrique les 30 crédits composant le programme de D.E.S.S. en gestion du secteur de l'énergie; le programme est constitué d'une série de 28 cours, suivie d'un projet individuel d'intégration (3 crédits). La présentation reportée au document A-33/1026^e/708, lequel explicite, notamment, la situation de l'offre de formation dans le secteur de l'énergie couverte par l'École HEC Montréal, ainsi que les objectifs et la structure du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation secteur de
l'énergie, à l'École HEC Montréal, conformément au
document A-33/1026^e/708.

CE-1026-7.5	École HEC Montréal - Création d'un programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation entreprises culturelles	CE-1026-7.5
<hr/>		
A-33/1026 ^e /709		

L'établissement d'un programme de M.M. en spécialisation entreprises culturelles vise à répondre à une demande de formation dans ce secteur, en complémentarité avec le programme de D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels, ainsi qu'à des besoins de formation au niveau de la maîtrise en gestion des arts selon une offre de formation qui soit donnée en français, et à des besoins de formation reconnus par les milieux concernés, dont l'industrie des arts et de la culture. Le programme proposé comporte 45 crédits et imbrique les 30 crédits composant le programme de D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la distinction entre les approches de gestion retenues pour le programme proposé en regard de la gestion d'entreprises culturelles, comparativement à l'approche de la gestion philanthropique, couverte par un programme de Certificat (premier cycle) de la Faculté de l'éducation permanente. Des précisions sont également apportées sur le cours portant sur le contexte juridique dans le domaine culturel, en regard des contenus de ce cours et des expertises de l'École.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un
programme de Maîtrise (M.M.) en spécialisation entreprises
culturelles, à l'École HEC Montréal, conformément au
document A-33/1026^e/709.

CE-1026-7.6

Faculté de médecine
École de réadaptation
- Refonte du programme de M.Sc. en ergothérapie

CE-1026-7.6

A-33/1026^e/713

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures mentionne que les projets relatifs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine (points 7.6 à 7.8 de l'ordre du jour) avaient fait l'objet d'une recommandation de la Sous-commission des études supérieures inscrite sous réserve de l'approbation du Comité exécutif de la Faculté de médecine; cette approbation ayant été donnée, il n'y a plus lieu de tenir compte de la réserve qui avait été inscrite.

La Commission reçoit Mme Julie Gosselin, professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet inscrit en rubrique, ainsi que pour la présentation des projets inscrits aux points 7.7 et 7.8 suivants.

La présentation du projet de refonte du programme de M.Sc. en ergothérapie couvre également la présentation de la refonte des programmes correspondants de D.E.S.S. et de Microprogramme (points 7.7 et 7.8 suivants). La présentation reporte principalement au document A-33/1026^e/713, lequel explicite l'historique et les objectifs du projet de refonte, ainsi que les tableaux relatifs à la structure et au répertoire de cours des programmes modifiés. Les modifications au programme de M.Sc. portent principalement sur la structure du programme —par un réaménagement du nombre de crédits du bloc de cours obligatoires et d'autres blocs (dont le bloc de stages)—, sur l'offre de cours disciplinaires —afin d'ajuster les contenus de cours en fonction de l'état actuel des connaissances, des besoins du milieu et des pratiques adéquates—, sur l'implantation d'un profil s'adressant aux ergothérapeutes en exercice, et sur la mise à jour des critères d'admissibilité. La modification du programme de M.Sc. se pose notamment en raison du fait qu'à compter de l'automne 2010, ce programme accueillera une cohorte de 120 étudiants qui aura complété le nouveau programme de premier cycle, offert depuis septembre 2007.

Les modifications apportées au programme de D.E.S.S. et au Microprogramme visent essentiellement à intégrer ces programmes à la nouvelle version du programme de M.Sc., selon le modèle des programmes gigognes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de M.Sc. en ergothérapie, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1026^e/713.

CE-1026-7.7

Faculté de médecine
École de réadaptation
- Refonte du programme de D.E.S.S. en ergothérapie

CE-1026-7.7

A-33/1026^e/714

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de D.E.S.S. en ergothérapie, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1026^e/714.

CE-1026-7.8 Faculté de médecine CE-1026-7.8
École de réadaptation
- Refonte du Microprogramme en ergothérapie

A-33/1026^e/715

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du
Microprogramme en ergothérapie, à l'École de réadaptation
de la Faculté de médecine, conformément au document
A-33/1026^e/715.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et études supérieures de la Faculté
de médecine félicite Mme Gosselin ainsi que l'équipe de l'École de réadaptation pour la qualité du
projet présenté.

La Commission remercie Mme Gosselin pour sa présentation; celle-ci quitte la
séance.

CE-1026-7.9 Faculté de médecine CE-1026-7.9
Direction
- Création de stages en recherche biomédicale

A-33/1026^e/716

La présentation du projet mentionné en rubrique couvre également la
présentation des projets inscrits aux points 7.10 et 7.11 suivants, portant sur la création de stages de
recherche pouvant être effectués sous la direction de professeurs ou de chercheurs affiliés à
l'Université. Ces stages pourront répondre à des demandes provenant de clientèles variées
(étudiants inscrits à une université hors-Québec, dans le cadre d'une entente inter-universitaire ou
non; étudiants inscrits à une université québécoise). De tels stages permettront également à des
étudiants étrangers ou locaux d'appivoiser un milieu de recherche et un champ disciplinaire avant de
faire une demande d'admission dans un programme de deuxième ou de troisième cycles. Cette
modalité pourra, notamment, permettre de favoriser le recrutement d'étudiants aux cycles supérieurs.

À la suite d'une intervention, il est précisé que d'autres stages pourraient être
créés afin de répondre aux besoins des Départements.

Une version corrigée du plan de cours annexé au document de présentation
A-33/1026^e/716 sera transmise aux fins de l'implantation du stage.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de stages
en recherche biomédicale, à la Faculté de médecine
(Direction), conformément au document A-33/1026^e/716.

- CE-1026-7.10 Faculté de médecine CE-1026-7.10
Département de physiologie
- Création de stages de recherche en physiologie

A-33/1026^e/717
Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la création de stages
de recherche en physiologie, au Département de
physiologie de la Faculté de médecine, conformément au
document A-33/1026^e/717.
- E-1026-7.11 Faculté de médecine CE-1026-7.11
Département de physiologie
- Création de stages en sciences neurologiques

A-33/1026^e/718
Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la création de stages
en sciences neurologiques, au Département de physiologie
de la Faculté de médecine, conformément au document
A-33/1026^e/718.
- E-1026-7.12 Sous-commission des études supérieures CE-1026-7.12
- Rapport d'activités : Faits saillants pour l'année 2008-2009

A-33/1026^e/710
Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études reçoit le Rapport d'activités : *Faits
saillants pour l'année 2008-2009* de la Sous-commission des
études supérieures, conformément au document A-33/1026^e/710.
- CE-1026-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1026-8
Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.
- CE-1026-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1026-9
La prochaine séance aura lieu le mardi 26 janvier 2010, à 14 heures.
- CE-1026-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1026-10
La séance est levée à 16 heures 25.

Adopté tel que présenté le 23 février 2010 – délibération CE-1027-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier